



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-097

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2022

Sommaire

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-04-25-00001 - Arrêté fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques (10 pages)

Page 3

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-04-25-00001

Arrêté fixant la composition du conseil médical
des agents de la fonction publique territoriale du
département des Pyrénées-Atlantiques

**Arrêté préfectoral fixant la composition du conseil médical
des agents de la fonction publique territoriale
du département des Pyrénées-Atlantiques**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté préfectoral du 10 août 2021 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques,

VU les arrêtés modificatifs préfectoraux des 24 septembre 2021, 13 octobre 2021, 2 novembre 2021, 27 janvier 2022 et du 9 février 2022 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'instituer un conseil médical à l'égard des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques en lieu et place du comité médical départemental et de la commission départementale de réforme,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'abroger l'arrêté préfectoral du 10 août 2021 ainsi que les arrêtés modificatifs préfectoraux des 24 septembre 2021, 13 octobre 2021, 2 novembre 2021, 27 janvier 2022 et du 9 février 2022 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques et d'instituer le conseil médical,

CONSIDÉRANT qu'un médecin doit être désigné parmi les médecins titulaires pour assurer la présidence du conseil médical,

CONSIDÉRANT que le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président,

CONSIDÉRANT que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques assure le secrétariat du conseil médical,

SUR proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 10 août 2021 ainsi que les arrêtés modificatifs préfectoraux des 24 septembre 2021, 13 octobre 2021, 2 novembre 2021, 27 janvier 2022 et du 9 février 2022 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques sont abrogés.

Article 2 : Un conseil médical est institué concernant les agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3 : Sont nommés, pour une durée de 3 ans, comme membres du conseil médical départemental en formation restreinte :

- **Médecins titulaires**
 - Dr Jean-Claude LEUGER
 - Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
 - Dr Marielle MARIMBORDES

- **Médecins suppléants**
 - Dr Jacques GARCIA
 - Dr Alice DELATOUR
 - Dr Pierre GODARD
 - Dr Hervé LIBERSAC

Le Dr Jean-Claude LEUGER est désigné pour assurer la présidence du conseil médical en formation restreinte.

Article 4 : Sont nommés comme membres du conseil médical départemental en **formation plénière** :

Au titre des médecins agréés

Sont nommés, pour une durée de 3 ans, les médecins suivants :

- **Médecins titulaires**
 - Dr Jean-Claude LEUGER
 - Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
 - Dr Marielle MARIMBORDES
- **Médecins suppléants**
 - Dr Jacques GARCIA
 - Dr Alice DELATOUR
 - Dr Pierre GODARD
 - Dr Hervé LIBERSAC

Le Dr Jean-Claude LEUGER est désigné pour assurer la présidence du conseil médical en formation plénière.

Au titre des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul CASAUBON	Mme Sylvie MAINE M. Claude AUSSANT
Mme Vanessa HORROD	M. Alain SANZ M. Jean-Michel DESSÉRE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SNDGCT	M. Serge BORDENAVE	Mme Claire FOURTEAU Mme Amélie HUSTAIX
CFDT	Mme Aline LYTWYN	Mme Véronique SABATHIÉ Mme Christine LAQUET-FIAU

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Christine BOURDETTE	<i>Pas d'autre désignation</i>
CFDT	Mme Sandrine CABANE-CHRESTIA	M. Patrice CAUHAPE-COUDURE M. Laurent ROUX

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Séverine PÉE	M. Christian WILS M. Jonathan APEL
CFDT	Mme Fabienne LOUSTALOT	M. Jean-Michel URRUTIA-IRIBARREN M. Philippe LABÉGARIA

Au titre du DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Marie BRUTHÉ	M. Clément SERVAT M. Jean-Pierre HARRIET
Mme Stéphanie MAZA	M. Franck LAMAS Mme Monia ÉVÈNE-MATÉO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Isabelle BAGDASSARIAN	Mme Isabelle GARAT Mme Nathalie HENRIQUES
UNSA	Mme Pascale PARIS	M. Claude FAVREAU M. Philippe MAZAUD

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Juana ETCHEGOIN	Mme Véronique MARCHAND-MONTANARI Mme Sandra PEREZ
UNSA	Mme Julie NOUVET	M. Romain MANESCAU Mme Aurélie SALIN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	M. Michel FAYET	Mme Florence LUYE-TANET M. Michel GENTILHOMME
UNSA	M. Pierre COMETS	Mme Sonia HANDY M. Jean-Pierre CASAMAYOU-SOULÉ

Au titre de la RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Pierre CHERET	Mme Emilie ALONSO M. Andde SAINTE-MARIE
Mme Isabelle LARROUY	M. Florent LACARRERE M. François VERRIERE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Patrick PARTHONNAUD	Mme Delphine LANGLADE M. Jean DORTIGNACQ
FO/UNSA/CGT	M. Bruno VIGNES	Mme Sylviane RANOUX Mme Caroline BARTHE

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	Mme Catherine FICHEUX	Mme Stéphanie PECHER M. Florent COISSAC
FO/UNSA/CGT	M. Joseph MORCATE	Mme Carole DARRIOUMERLE <i>Pas de désignation par les organisations syndicales pour le 2^{ème} suppléant</i>

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Fabien LAVIGNETTE	Mme Sylvie ROUSSEAU Mme Cyndi LOUREIRO
FO/UNSA/CGT	M. Didier REY	Mme Christine ATTENCOURT Mme Karine JIMENEZ

Au titre de la ville de BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise BRAU BOIRIE	M. Philippe DAUBISSE M. Yves UGALDE
Mme Agnès DUHART	Mme Déborah LOUPIEN SUARES Mme Marie-Anne DELOBEL

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Didier BILELLA	Mme Olivia FABRI M. Eric GUERRA
Pas d'autre organisation syndicale représentée		

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Pierre CAZADE	M. Ludovic ESTELLET Mme Marie-Hélène GOURGUES
CGT	Mme Hélène ETCHENIQUE	M. Jean-Marc IVANOFF <i>Pas de 2ème suppléant</i>

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Béatrice DUVIN	M. Jérôme BURGHOFFER M. Jean-Michel DOSPITAL
CGT	M. Frédéric DUVIGNEAU	Mme Alexandra DARMANDARITS <i>Pas de 2ème suppléant</i>

Au titre du CCAS DE BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Noëlle LARRE	Mme Françoise BRAU-BOIRIE Mme Anne-Marie DELOBEL
Mme Jennifer MOTHES	M. Xabier PARRILLA ETCHART M. Alain DUZERT

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Sylvie MEGARD	Mme Catherine OROZ Mme Laëtitia BRETON
Pas d'autre organisation syndicale représentée		

Catégorie B

Aucune organisation syndicale représentée

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Patricia BUTET	Mme Maria-Hélène OTHEGUY <i>Pas de 2ème suppléant</i>
CGT	Mme Nathalie GOMES	Mme Laëtitia LABACHOT Mme Olga HIDALGO

Au titre de la ville et du CCAS DE PAU

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Marie SALESSES
Mme Béatrice JOUHANDEAUX	M. Alain VAUJANY M. Frédéric DAVAN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Sophie THUILLIER	Mme Emmanuelle FRECHET Mme Inès DOS SANTOS
UNSA	Mme Virginie CASTEROT	Mme Marie-Laurence PRIGENT M. Sylvain GIACOMINI

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Bénédicte LAGEYRE	M. Nicolas DEZELLIS Mme Christine RAVERA
UNSA	M. Yves URIETA	Mme Esperance THELCIDE Mme Corinne MENDIONDO

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Valérie ARRÈDE-BARBÉ	Mme Fabienne GUERIN DE LA HOUSSAYE Mme Nadine GUÉRIN
UNSA	Mme Maylis ROYO	M. Guillaume SAINT-LOUBERT M. Jean-Louis CAMSUZOU-SOUBIE

Au titre de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Stéphanie DUMAS
M. Michel CAPERAN	M. Victor DUDRET M. Jean-Claude FERRATO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Franck PAYEN	M. Jean-Jacques CLAVERO Mme Valérie LALANNE-COURREGES
UNSA	M. Bernard LEVY	M. Jean-Louis CARIOU Mme Sylvie AVENEL

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Geneviève DOMENECH	M. Thierry POEYDOMENGE M. Franck MOURLAN
UNSA	Mme Nathalie COUTOU	M. Jean-Pierre SOUPROU M. Serge POUBLAN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SUD	M. Antoni PACE	M. Francis CAYRÉ M. Bernard HORGUE
UNSA	Mme Alexia VANDENHELSEN	Mme Audrey REY M. Stéphane BARTHE

Article 5 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication devant le tribunal administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex ou via le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le

25 AVR. 2022

Le Préfet

**Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,**

Eddie BOUTTERA